



HSS 2024 ER

OTTAWA, le 21 février 2025

ÉNONCÉ DES MOTIFS

D'une décision rendue dans un réexamen relatif à l'expiration
en vertu de l'alinéa 76.03(7)a) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* concernant

**LE DUMPING DE SECTIONS STRUCTURALES CREUSES ORIGINAIRES OU
EXPORTÉES DE LA CORÉE DU SUD ET DE LA TÜRKIYE**

DÉCISION

Le 6 février 2025, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, l'Agence des services frontaliers du Canada a décidé que l'expiration de l'ordonnance rendue par le Tribunal canadien du commerce extérieur le 16 octobre 2019 dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2018-006 causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de telles marchandises originaires ou exportées de la Corée du Sud et de la Türkiye.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
CONTEXTE	3
LES PRODUITS	4
PRÉCISIONS	5
PRODUCTION.....	5
CLASSEMENT DES IMPORTATIONS	5
PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN	6
BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE	6
MARCHÉ CANADIEN.....	7
PRODUCTION CANADIENNE	7
IMPORTATIONS DES PAYS VISÉS	8
IMPORTATIONS DES AUTRES PAYS	8
PERCEPTION DES DROITS	8
PARTIES À LA PROCÉDURE	8
RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC	9
DOSSIER ADMINISTRATIF	9
POSITION DES PARTIES – DUMPING	10
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING RISQUE FORT DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE</i>	<i>10</i>
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING NE RISQUE PAS DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE</i>	<i>20</i>
CONSIDÉRATION ET ANALYSE – DUMPING	20
CONCLUSION.....	35
MESURES À VENIR	35
COMMUNIQUER AVEC NOUS	36

RÉSUMÉ

[1] Le 9 septembre 2024, conformément au paragraphe 76.03(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a ouvert un réexamen relatif à l'expiration de son ordonnance rendue le 16 octobre 2019 dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2018-006 concernant le dumping de tubes structuraux appelés « sections structurales creuses » (SSC) originaires ou exportés de la République de Corée (Corée du Sud) et de la République turque (Türkiye).

[2] Par suite de l'avis de réexamen relatif à l'expiration du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a ouvert le 10 septembre 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, une enquête pour établir si l'expiration de l'ordonnance causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause.

[3] L'ASFC a reçu des réponses à son questionnaire de réexamen relatif à l'expiration (QRE) pour producteurs canadiens de Nova Steel Inc. et Nova Tube Inc. (Nova), de Welded Tube of Canada Corporation (Welded Tube) et d'Atlas Tube Canada ULC (Atlas Tube¹). Dans leur exposé, ces sociétés ont exprimé le point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire.

[4] L'ASFC n'a pas reçu de réponse à son QRE pour importateurs ni à son QRE pour exportateurs.

[5] En plus de répondre au QRE, Nova, Welded Tube et Atlas Tube ont présenté des renseignements supplémentaires avant la clôture du dossier². L'ASFC a aussi reçu des mémoires de Nova, de Welded Tube et d'Atlas Tube³. Les mémoires présentés par les producteurs canadiens contenaient des renseignements à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE est annulée. L'ASFC n'a reçu aucun autre mémoire d'une quelconque partie.

¹ Pièces 9, 11, 13 (PRO) et 10, 12, 14 (NC) – Réponses au QRE pour producteurs canadiens de Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

² Pièces 20, 23 (PRO) et 21, 22, 24 (NC) – Documents pour la clôture du dossier – Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

³ Pièces 25, 27, 29 (PRO) et 26, 28, 30 (NC) – Mémoires de Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

[6] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des SSC en provenance de la Corée du Sud et de la Türkiye est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- la substituabilité des SSC;
- les conditions des marchés mondiaux de l'acier et des SSC;
- les droits et les sauvegardes sur les importations d'acier et le détournement de SSC vers le Canada;
- l'attrait du marché canadien;
- les perspectives économiques dans les pays visés;
- la capacité excédentaire et l'orientation vers l'exportation dans les pays visés;
- l'incapacité des exportateurs des pays visés de concurrencer à des prix non sous-évalués;
- et la prise de mesures antidumping par les autorités de territoires autres que le Canada à l'égard des SSC en provenance des pays visés.

[7] Par conséquent, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, l'ASFC a décidé que l'expiration de l'ordonnance du TCCE à l'égard des SSC causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de telles marchandises originaires ou exportées de la Corée du Sud et de la Türkiye.

CONTEXTE

[8] Le 21 mai 2003, à la suite d'une plainte déposée par Atlas Tube, Copperweld Corporation et Welded Tube, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a ouvert, conformément au paragraphe 31(1) de la LMSI, une enquête sur le dumping de SSC originaires ou exportées de la Corée du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Türkiye.

[9] Le 17 novembre 2003, conformément au paragraphe 41(1) de la LMSI, le commissaire de l'ADRC a rendu une décision définitive de dumping concernant les marchandises en cause de la Corée du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Türkiye. Le TCCE a par la suite conclu à l'existence d'un dommage le 23 décembre 2003, conformément au paragraphe 43(1) de la même loi.

[10] Le 7 août 2008, à la suite de l'ouverture d'un réexamen relatif à l'expiration des conclusions de dommage du TCCE, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Türkiye. Le 22 décembre 2008, dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2008-001, le TCCE a prorogé ses conclusions concernant les SSC de la Corée du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Türkiye.

[11] Le 11 mars 2011, l'ASFC a conclu son dernier réexamen visant à mettre à jour les valeurs normales et les prix à l'exportation des SSC. Aucun exportateur n'y a coopéré.

[12] Le 8 août 2013, à la suite de l'ouverture d'un réexamen relatif à l'expiration de l'ordonnance du TCCE, l'ASFC a décidé que l'expiration de l'ordonnance causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Türkiye. Le 20 décembre 2013, dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2013-001, le TCCE a prorogé son ordonnance concernant les SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye et a annulé son ordonnance concernant les marchandises de l'Afrique du Sud.

[13] Le 9 mai 2018, à la suite de l'ouverture d'un réexamen relatif à l'expiration de l'ordonnance du TCCE, l'ASFC a décidé que l'expiration de l'ordonnance causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye. Le 16 octobre 2019, dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2018-006, le TCCE a prorogé son ordonnance concernant les SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye.

[14] Le 18 janvier 2024, l'ASFC a conclu un réexamen accéléré des SSC exportées par Histeel Co., Ltd. (Histeel). Depuis cette date, Histeel est l'unique exportateur s'étant vu attribuer des valeurs normales. Toutes les importations de marchandises en cause des autres exportateurs sont assujetties à des droits antidumping égaux à 89 % du prix à l'exportation déclaré, conformément à la prescription ministérielle établie.

[15] Le 9 septembre 2024, conformément au paragraphe 76.03(1) de la LMSI, le TCCE a ouvert un réexamen relatif à l'expiration de son ordonnance rendue dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2018-006.

[16] Le 10 septembre 2024, l'ASFC a ouvert une enquête de réexamen relatif à l'expiration pour établir si l'expiration de l'ordonnance causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause. L'ASFC doit rendre une décision au plus tard le 6 février 2025.

LES PRODUITS

[17] Les marchandises en cause, appelées « sections structurales creuses », se définissent comme suit :

« Tubes structuraux appelés sections structurales creuses (SSC) en acier au carbone et en acier allié, soudés, dont le diamètre extérieur est de dimension n'excédant pas 16 po (406,4 mm) pour les produits ronds et d'une périphérie n'excédant pas 48 po (1 219,2 mm) pour les produits rectangulaires et carrés, répondant généralement aux normes suivantes, sans y être limités, ASTM A500, ASTM A513, CSA G.40.21-87-50W, ou à des normes analogues, originaires ou exportés de la République de Corée et de la République turque. »

[18] Aux fins de la présente enquête de réexamen relatif à l'expiration, les « sections structurales creuses » désignent les marchandises qui correspondent à la définition des produits ci-dessus, quel que soit le pays d'origine ou d'exportation. Par exemple, les « sections structurales creuses » désignent également les marchandises nationales produites au Canada qui correspondent à la définition des produits ci-dessus.

Précisions

[19] Les SSC sont conçues pour être utilisées dans des structures porteuses en surface. Les SSC sont utilisées à des fins de construction générale comme éléments de structure dans les bâtiments et les ponts, comme structure de protection sur l'équipement lourd et à d'autres fins comme des garde-corps de routes, des barrières et pour l'éclairage extérieur. Les marchandises peuvent aussi être utilisées à des fins non structurelles dans des produits manufacturés comme le matériel agricole, les remorques, les rayonnages et les systèmes d'entreposage.

[20] Les SSC ne sont pas utilisées comme tubes pour véhicules automobiles, notamment les systèmes d'échappement, les pare-chocs et autres pièces semblables, qui comportent habituellement des tubes fabriqués selon des spécifications qui leur sont propres. Les SSC ne sont pas conçues non plus pour acheminer des liquides ou des gaz.

[21] Les SSC qui ont été galvanisées (c.-à-d. enduites de zinc) ou enduites d'autres métaux ne sont pas visées par l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse.

Production

[22] La production de SSC comporte la transformation de tôles ou de feuillards de nuance commerciale laminés à chaud en sections rondes, rectangulaires ou carrées. Le procédé de production commence par une opération de refendage des tôles en bobines laminées à chaud pour en faire des bandes de la largeur indiquée en vue de la production de tubes d'une circonférence donnée. On les fait ensuite passer dans une série de rouleaux pour leur donner la forme d'un tube. Le tube est ensuite soudé par résistance électrique (SRE) et l'excédent de métal est enlevé de la soudure sur la face externe du tube. Si l'acheteur le demande, l'excédent de métal est aussi enlevé de la soudure sur la face interne du tube. Le tube est ensuite refroidi et passé dans une série de rouleaux de calibrage ou formage, pour le former à froid en section ronde, carrée ou rectangulaire. Enfin, le tube est coupé à longueur, mis en paquets et étiqueté.

CLASSEMENT DES IMPORTATIONS

[23] Depuis le 1^{er} janvier 2022, les marchandises en cause s'importent généralement sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7306.30.00.41	7306.30.00.61	7306.30.00.89	7306.61.00.39
7306.30.00.51	7306.30.00.71	7306.50.00.00	7306.61.00.49

[24] Avant le 1^{er} janvier 2022, les marchandises en cause s'importaient généralement sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7306.30.00.20	7306.50.00.00	7306.61.00.20
7306.30.00.30	7306.61.00.10	

[25] Les numéros ci-dessus sont fournis à titre purement informatif; seule la définition des produits fait autorité au sujet des marchandises en cause.

PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN

[26] La période visée par le réexamen (PVR) pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration de l'ASFC est du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2024.

BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE

[27] La branche de production nationale de SSC se compose des producteurs suivants :

- Atlantic Tube & Steel Inc., de Mississauga (Ontario);
- Atlas Tube Canada ULC, de Harrow (Ontario);
- Bull Moose Tube Ltd., de Burlington (Ontario);
- Fati Steel Inc., de Varennes (Québec);
- Nova Steel Inc., de Lasalle (Québec);
- Nova Tube Inc., de Montréal (Québec);
- Welded Tube of Canada Corp., de Concord (Ontario);
- Quali-T-Tube Inc., de Bromont (Québec).

[28] Trois des producteurs canadiens ayant répondu au QRE sont considérés comme les plus importants producteurs de SSC au Canada, et il est estimé qu'ils sont à l'origine d'environ 90 % du volume de production nationale de SSC. Il s'agit d'Atlas Tube, de Nova et de Welded Tube⁴. Les autres producteurs, dont les activités sont relativement moins importantes, sont à l'origine du reste de la production nationale.

[29] Atlantic Tube & Steel Inc., Bull Moose Tube Ltd., Fati Steel Inc. et Quali-T-Tube Inc. n'ont pas participé à la présente enquête de réexamen relatif à l'expiration. Ainsi, l'ASFC ne disposait pas de renseignements sur leur production et leurs ventes.

Atlas Tube

[30] Atlas Tube, de Harrow (Ontario), a commencé à produire des SSC en 1984. Atlas Tube est maintenant le plus important producteur de SSC au Canada, et sa société mère, Zekelman Industries, qui compte plusieurs divisions aux États-Unis, est le plus important producteur en Amérique du Nord. Atlas Tube et Zekelman Industries offrent la plus large gamme de tailles de SSC au Canada et aux États-Unis⁵.

⁴ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – *Énoncé des motifs* (HSS 2018 ER), paragr. 31.

⁵ Pièce 14 (NC) – Réponse au QRE d'Atlas Tube Canada ULC, réponse à la Q9.

Nova

[31] Nova Tube Inc., de Montréal (Québec), et Nova Steel Inc., de Lasalle (Québec), sont des filiales de Novamerican Steel Inc. Nova Tube fabrique des produits tubulaires (tubes soudés en acier au carbone ou TSAC, chemises de tube, et SSC), tandis que Nova Steel se spécialise dans les produits d'acier⁶.

Welded Tube

[32] Welded Tube, une société privée de Concord (Ontario), fabrique des tubes d'acier depuis 1970. Welded Tube, qui a ouvert sa première usine de SSC en 1973, exploite actuellement trois de ces usines⁷.

MARCHÉ CANADIEN

[33] Les importations de SSC dans la PVR sont présentées dans le **tableau 1** ci-dessous. L'ASFC ne peut pas publier de chiffres précis sur la valeur et le volume de la production canadienne de SSC qui sont vendues pour la consommation intérieure puisque cela reviendrait à divulguer des renseignements confidentiels des producteurs canadiens.

Tableau 1 : Importations totales de SSC
(Volume en tonnes métriques et valeur en dollars canadiens)

	2021		2022		2023		2024 (1 ^{er} janvier au 30 juin)	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Corée du Sud	42	118 879	20	69 514	9	13 646	0,07	962
Türkiye	184	362 206	4	10 800	99	166 017	13	38 991
Total des pays visés	226	481 085	24	80 314	108	179 663	13	39 953
Autres pays	173 272	438 895 846	150 666	427 694 538	119 518	298 982 835	70 910	150 396 992
Importations totales⁸	173 498	439 376 931	150 690	427 774 852	119 626	299 162 498	70 924	150 436 945

Production canadienne

[34] La part du marché canadien apparent des producteurs canadiens a fluctué dans la PVR, mais a fini par augmenter légèrement en volume et en valeur de 2021 à 2024. Dans l'ensemble de la PVR, les producteurs canadiens détenaient la majeure partie du marché intérieur.

⁶ Pièce 10 (NC) – Réponse au QRE de Nova, réponse à la Q9.

⁷ Pièce 12 (NC) – Réponse au QRE de Welded Tube, réponse à la Q9.

⁸ Pièce 19 (NC) – Statistiques de l'ASFC sur les importations et la perception des droits – jour 50.

Importations des pays visés

[35] Dans la PVR, le volume et la valeur totaux des importations de marchandises en cause des pays visés étaient négligeables en pourcentage du marché canadien apparent. Bref, le volume des importations de marchandises en cause dans la PVR n'était pas important.

Importations des autres pays

[36] Dans la PVR, le volume et la valeur totaux des importations de marchandises en cause des autres pays (c.-à-d. les pays non visés) en pourcentage du marché canadien apparent affichaient une tendance à la baisse.

PERCEPTION DES DROITS

[37] Comme il est détaillé dans le **tableau 2** ci-dessous, aux fins d'exécution de l'ordonnance du TCCE dans la PVR, l'ASFC a perçu au total 736 577 \$ de droits antidumping sur les importations de marchandises en cause des pays visés. La valeur en douane totale de ces importations dans la PVR était d'environ 741 062 \$. En pourcentage de la valeur en douane totale, les droits antidumping perçus dans la PVR étaient égaux à 99,4 %. La quantité totale de marchandises en cause sur lesquelles des droits antidumping ont été perçus était d'environ 371 tonnes métriques (tm).

Tableau 2 : Perception des droits – importations de marchandises en cause⁹
(Quantité en tonnes métriques et valeur en dollars canadiens)

Pays	Quantité				Valeur en douane				Droits LMSI			
	2021	2022	2023	2024 (1 ^{er} janv. au 30 juin)	2021	2022	2023	2024 (1 ^{er} janv. au 30 juin)	2021	2022	2023	2024 (1 ^{er} janv. au 30 juin)
Corée du Sud	42	20	9	0,07	118 879	69 514	13 646	962	112 191	60 910	595	856
Türkiye	184	4	99	13	362 206	10 800	166 017	38 991	324 043	9 612	148 817	34 702
Total	226	24	108	13	481 085	80 314	179 663	39 953	481 085	70 522	149 411	35 559

PARTIES À LA PROCÉDURE

[38] Le 9 septembre 2024, l'ASFC a envoyé un avis d'ouverture d'enquête de réexamen relatif à l'expiration et un QRE aux producteurs canadiens, importateurs et exportateurs connus.

[39] Les QRE demandaient des renseignements nécessaires à la prise en compte par l'ASFC des facteurs pertinents de réexamen relatif à l'expiration qui figurent au paragraphe 37.2(1) du *Règlement sur les mesures spéciales d'importation* (RMSI).

⁹ Ibid.

[40] L'ASFC a reçu des réponses à son QRE pour producteurs canadiens de Nova, de Welded Tube et d'Atlas Tube¹⁰. Dans leur exposé, ces sociétés ont exprimé le point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire. En plus de répondre au QRE, Nova, Welded Tube et Atlas Tube ont présenté des renseignements supplémentaires avant la clôture du dossier¹¹.

[41] Nova, Welded Tube et Atlas Tube ont présenté des mémoires à l'ASFC à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire¹².

[42] Aucune autre partie n'a présenté de mémoire ou de contre-exposé.

RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC

Dossier administratif

[43] Les renseignements que l'ASFC a pris en compte aux fins de l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse figurent au dossier administratif. Ce dossier contient les renseignements énumérés dans la liste des pièces justificatives de l'ASFC, laquelle comprend les pièces justificatives de l'ASFC et les renseignements présentés par les parties intéressées, notamment ceux qu'elles estiment pertinents pour la décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping en l'absence de l'ordonnance du TCCE. Ces renseignements peuvent être des rapports d'analystes-experts, des extraits de revues spécialisées et de journaux, des ordonnances et des conclusions rendues par les autorités au Canada ou ailleurs, des documents d'organismes comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et des réponses au QRE présentées par des producteurs au Canada, des exportateurs et des importateurs.

[44] Dans toute enquête de réexamen relatif à l'expiration, l'ASFC fixe une « date de clôture du dossier » après laquelle aucun nouveau renseignement ne peut être versé au dossier administratif; ici, c'était le 30 octobre 2024. Il s'agit en effet de donner le temps aux participants de préparer leurs mémoires et leurs contre-exposés d'après ce qui se trouve au dossier administratif en date de sa clôture.

¹⁰ Pièces 9, 11, 13 (PRO) et 10, 12, 14 (NC) – Réponses au QRE pour producteurs canadiens de Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

¹¹ Pièces 20, 23 (PRO) et 21, 22, 24 (NC) – Documents pour la clôture du dossier – Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

¹² Pièces 25, 27, 29 (PRO) et 26, 28, 30 (NC) – Mémoires de Nova, Welded Tube et Atlas Tube.

POSITION DES PARTIES – DUMPING

Parties selon qui le dumping risque fort de se poursuivre ou de reprendre

[45] Les producteurs canadiens participants, Nova, Welded Tube et Atlas Tube, ont présenté des observations dans leurs réponses au QRE et leurs mémoires à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye est vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire. Par conséquent, les sociétés font valoir que les mesures antidumping devraient être maintenues.

[46] Les principaux facteurs recensés par les producteurs canadiens participants peuvent se résumer comme suit :

Les conditions du marché international

- La conjoncture économique mondiale
- La capacité excédentaire mondiale d'acier
- La faiblesse de la demande mondiale
- La volatilité du prix mondial des SSC

Les conditions du marché intérieur

- La croissance économique modeste du Canada qui en fait un marché attrayant pour les exportations
- La stabilité continue de la croissance de la construction et des dépenses en capital dans un contexte où les utilisateurs finaux privilégient les SSC à bas prix en raison des hausses des coûts de construction
- L'incapacité des producteurs sud-coréens et turcs de concurrencer à des prix non sous-évalués

Les pays visés

- La conjoncture économique
- La capacité excédentaire de SSC
- L'orientation vers l'exportation des producteurs
- Les mesures prises dans d'autres territoires

Les conditions du marché international¹³

[47] Les producteurs canadiens participants font valoir que les conditions du marché international rendent vraisemblable l'exportation de grands volumes de SSC à bas prix des pays visés au Canada advenant l'expiration de l'ordonnance. Ils font valoir que les conditions du marché international sont extrêmement volatiles et devraient le demeurer dans les 12 à 18 prochains mois. Les producteurs ajoutent que la capacité mondiale de fabrication d'acier ne cesse d'augmenter, ce qui exerce une pression sur les volumes et les prix des marchés et des producteurs d'acier dans le monde. Les perspectives pour le marché des SSC sont sensiblement les mêmes, se caractérisant par des niveaux élevés de capacité excédentaire d'acier, la tiédeur de la conjoncture économique, et la baisse de la demande et des prix. Cette situation incite les producteurs de SSC à multiplier les exportations afin de répartir les coûts fixes élevés sur un plus grand nombre de tonnes fabriquées. Les producteurs font par ailleurs valoir que la volatilité et l'incitation à augmenter la production destinée à l'exportation en raison de la crise de la capacité excédentaire devraient se poursuivre dans un avenir prévisible.

La conjoncture économique mondiale¹⁴

[48] Nova cite la Banque mondiale, qui prévoit une reprise économique faible par suite de la pandémie de COVID-19, du conflit entre la Russie et l'Ukraine, de l'augmentation de l'inflation et du resserrement des conditions monétaires mondiales.

[49] Nova souligne que la Banque mondiale s'attend à ce que l'inflation mondiale augmente à un rythme plus lent de 2024 à 2026, après la reprise initiale post-pandémie de COVID-19, avec une croissance de 6,3 % en 2021. La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait ralentir à 2,6 % en 2024, à 2,7 % en 2025 et à 2,7 % en 2026.

La capacité excédentaire mondiale d'acier¹⁵

[50] Nova signale que la capacité continue d'être renforcée à un rythme soutenu, malgré la faiblesse des perspectives pour la demande d'acier. La capacité mondiale de fabrication d'acier a augmenté de 62 millions tm dans les cinq dernières années pour atteindre 2,43 milliards tm en 2023.

[51] Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'écart entre la capacité de fabrication d'acier et la production s'est creusé. L'écart a atteint 543 millions tm en 2023 et le taux d'utilisation est passé de 77,3 % en 2022 à 75,6 % en 2023.

[52] Nova fait valoir que l'écart croissant entre la capacité et la production encouragera les producteurs à faible utilisation à augmenter la production afin de répartir les coûts sur un plus grand volume. Cette augmentation de la production poussera les exportateurs des pays visés à écouler les excédents à des prix sous-évalués sur des marchés d'exportation attrayants comme le Canada.

¹³ Pièces 26 (NC), 28 (NC) et 30 (NC) – Mémoires déposés au nom de Nova, Atlas et Welded Tube.

¹⁴ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 22-23.

¹⁵ *Ibid.*, paragr. 28-30.

La faiblesse de la demande mondiale¹⁶

[53] Welded Tube soutient que les SSC ont une variété d'utilisations finales, mais que leur demande est avant tout liée aux tendances de la construction résidentielle. La construction résidentielle sert d'indicateur de la demande de SSC, car elle stimule la demande de constructions non résidentielles locales (p. ex. écoles, installations récréatives, bibliothèques) et d'autres produits finaux qui consomment des SSC.

[54] Welded Tube mentionne qu'à l'échelle mondiale, la demande de SSC devrait être faible à court terme en raison de la croissance modeste prévue du secteur de la construction. La croissance de la construction ne devrait atteindre que 2 % en 2024, une baisse de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2023. Dans ce contexte, la construction résidentielle a plafonné, les taux d'intérêt et les coûts hypothécaires élevés ayant pesé sur le budget des ménages. À l'avenir, la demande de logements devrait ralentir jusqu'à l'amélioration de la conjoncture économique générale. En effet, la croissance de la production de la construction devrait encore diminuer de 0,2 point de pourcentage en 2025 par rapport à 2024.

La volatilité du prix mondial des SSC

[55] Nova soutient que les prix des bobines laminées à chaud (BLC) servent d'indicateur raisonnable des tendances des prix des SSC puisque les BLC représentent la majeure partie des coûts des matières premières des SSC¹⁷.

[56] Nova a fourni les prix mondiaux des BLC de 2020 au premier semestre (S1) 2024 pour les six marchés suivants : Midwest américain, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Inde et Chine¹⁸. L'ASFC ne peut pas publier de chiffres précis sur les prix fournis, s'agissant de renseignements confidentiels; toutefois, Nova affirme qu'avec la baisse des prix et l'instabilité du marché des SSC à l'échelle mondiale, les pays visés sont susceptibles de cibler le Canada en raison des prix relativement plus élevés en Amérique du Nord, augmentant ainsi la vraisemblance de l'exportation de grands volumes de marchandises en cause au Canada à des prix sous-évalués si l'ordonnance est annulée¹⁹.

¹⁶ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 24-28.

¹⁷ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 31.

¹⁸ *Ibid.*, paragr. 32.

¹⁹ *Ibid.*, paragr. 35.

Les conditions du marché intérieur

La croissance économique modeste du Canada qui en fait un marché attrayant pour les exportations²⁰

[57] Atlas soutient qu'en 2022, l'économie canadienne a commencé à se redresser et son PIB réel a atteint 2,2 billions de dollars. L'inflation a atteint son plus haut niveau depuis 40 ans en moyenne annuelle en 2022, mais la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt dans cette période pour les porter à 4,25 % afin de contenir l'inflation. L'économie a ralenti, passant d'une croissance de 3,8 % en 2022 à 1,2 % en 2023, en raison de l'inflation et des taux d'intérêt élevés et du fléchissement de la demande et de l'investissement.

[58] Les conditions du marché et de l'économie au Canada devraient demeurer modestes et stables en 2025, malgré des taux d'intérêt un peu plus bas. Le 23 octobre 2024, la Banque du Canada a abaissé le taux d'intérêt à 3,7 %, mais la croissance du PIB ne devrait être que de 1,2 % en 2024 et, avec des taux d'intérêt plus bas, de 2,4 % en 2025 et de 2,0 % en 2026. Dans l'ensemble, compte tenu de la croissance économique modeste, le Canada est un marché attrayant pour les exportations, surtout en raison des conditions comparativement incertaines des marchés internationaux et des pays visés.

La stabilité continue de la croissance de la construction et des dépenses en capital dans un contexte où les utilisateurs finaux privilégient les SSC à bas prix en raison des hausses des coûts de construction²¹

[59] Atlas soutient que les secteurs de la construction résidentielle et non résidentielle contribuent de manière importante à la demande globale de SSC au Canada. En 2021 et en 2022, le marché canadien a connu une augmentation de la construction commerciale et résidentielle en raison de faibles taux d'intérêt, ce qui à son tour a stimulé la demande de SSC. Selon le rapport sur les permis de construction de décembre 2021 de Statistique Canada, la valeur totale de ces permis a augmenté de 25,6 % en 2021 et de 6,8 % en 2022. En 2023, les deux secteurs ont enregistré de légers reculs en raison des pressions exercées par les taux d'intérêt plus élevés sur le coût du financement. En 2024 et en 2025, l'industrie devrait connaître une croissance modeste en raison des investissements publics dans les logements abordables et de l'augmentation des nouveaux projets de construction.

[60] Les dépenses en capital au Canada ont également augmenté d'une année à l'autre, ce qui témoigne d'un redressement progressif à la suite de la pandémie. Les dépenses en capital des secteurs privé et public devraient augmenter de 4,5 % en 2024. Par exemple, l'Ontario et le Québec investissent dans de grands projets de remise en état et des projets de petit réacteur nucléaire, et il y a de grands projets de pipeline en Colombie-Britannique. Donc, le secteur de la construction est stable et pourrait connaître une croissance modeste, rendant le Canada attrayant pour les producteurs de SSC de la Corée du Sud et de la Türkiye, confrontés à une faible demande sur leurs marchés intérieurs et voisins.

²⁰ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 78-79.

²¹ *Ibid.*, paragr. 80-82.

[61] Malgré une certaine amélioration de la croissance dans le secteur de la construction, la hausse des coûts de construction de bâtiments exerce une pression sur les constructeurs et influe sur leurs décisions d'achat. Les utilisateurs finaux de SSC continueront de rechercher des importations à bas prix pour compenser la hausse des coûts de construction. En 2022, le Canada a connu une hausse des coûts de construction résidentielle et non résidentielle. Les coûts de construction de bâtiments résidentiels ont augmenté de 19,1 % et ceux de bâtiments non résidentiels, de 12,5 % en 2022 par rapport à 2021. Selon les indices des prix de construction de bâtiments de Statistique Canada, les pénuries de main-d'œuvre, la hausse des coûts des matériaux et les effets des taux d'intérêt élevés étaient des facteurs clés influant sur le secteur de la construction en 2023 et en 2024. Selon un sondage récent de l'Association canadienne de la construction sur le climat commercial au troisième trimestre (T3) 2023, les principales préoccupations des répondants étaient la hausse de l'inflation, du coût des intrants, des taux d'intérêt et des coûts de la dette. Étant donné le statut de matériau de base des SSC, les clients seront enclins à rechercher des matériaux à bas prix pour leurs projets de construction afin de compenser la hausse des coûts globaux.

L'incapacité des producteurs sud-coréens et turcs de concurrencer à des prix non sous-évalués

[62] Atlas soutient que les données de l'ASFC sur les importations et la perception des droits montrent de très faibles volumes d'importation des marchandises en cause dans la PVR. Il s'ensuit que les marchandises en cause ne sont pas concurrentielles au Canada à des prix non sous-évalués. Dans la mesure où elles ont été importées au Canada, les marchandises en cause de ces deux pays ont été vendues à des prix sous-évalués; ensemble, elles ont fait l'objet de droits LMSI de 691 727 \$ dans la PVR. Les petits volumes, jumelés aux statistiques sur la perception des droits, montrent que les producteurs des pays visés sont incapables de vendre leurs marchandises de manière concurrentielle au Canada à des prix équitables²².

[63] Sans l'ordonnance, les prix des SSC baisseraient, car la Corée du Sud et la Türkiye devraient gâcher ou égaler les prix de pays non visés pour conquérir une part du marché canadien. Les producteurs et exportateurs de pays non visés proposent des SSC à bas prix à leurs clients canadiens. En effet, les prix de sources non visées (p. ex. Émirats arabes unis, Chine, Taipei chinois et Vietnam) gâchent ceux des producteurs canadiens. Les statistiques de l'ASFC sur les importations au S1 2024 montrent que les SSC de ces pays non visés étaient les chefs de file en matière de prix dans la PVR²³.

[64] Welded Tube affirme que les producteurs canadiens ont récemment dû concurrencer des importations à bas prix de pays non visés. D'après les exposés de Welded Tube et de Nova, en moyenne, les prix des importations de pays non visés ont gâché ceux des producteurs canadiens du S1 2023 au S1 2024²⁴.

²² *Ibid.*, paragr. 83.

²³ *Ibid.*, paragr. 84.

²⁴ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 37-38.

[65] Atlas soutient que, les SSC étant un produit de base, le prix est habituellement le facteur déterminant dans les décisions d'achat. Les marchandises en cause devraient concurrencer les importations d'autres pays sur le marché canadien en fonction du prix, ce qui entraînerait la poursuite ou la reprise du dumping si l'ordonnance expire²⁵.

Corée du Sud

La conjoncture économique

[66] Nova souligne que le taux de croissance annuel du PIB de la Corée du Sud a reculé ces dernières années, de 4,3 % en 2021 à 2,6 % en 2022 à 1,4 % en 2023, et a récemment connu une contraction de 0,2 % au T2 2024 en raison du fléchissement de la demande intérieure. Par ailleurs, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit un taux de croissance de 2,2 % en 2024 et en 2025²⁶. Welded Tube souligne que les conditions de croissance macroéconomique devraient demeurer tièdes à court terme, les dépenses privées demeurant faibles en raison des taux d'intérêt élevés, de la persistance de l'inflation des prix à la consommation et du risque de crédit, de la hausse des coûts des matériaux dans le secteur de la construction, des tendances démographiques à long terme et de l'incertitude liée aux élections américaines²⁷.

[67] Atlas souligne qu'avec la contraction du secteur de la construction et le ralentissement de l'économie, la demande intérieure de produits d'acier utilisés dans les bâtiments a diminué. Le secteur de la construction de la Corée du Sud a affiché une croissance quasi nulle en 2022 (autour de 0,2 %) en raison de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des taux d'intérêt élevés. En 2023, la délivrance de permis de construction a chuté de 25,3 % et celle de permis de construction résidentielle, de 30,6 %, après une baisse de 14,5 % en 2022. La baisse des commandes et l'augmentation de la volatilité du secteur peuvent être attribuées à la réduction des dépenses publiques dans les infrastructures ainsi qu'à la morosité du marché de l'habitation. Les nouvelles commandes ont connu une baisse marquée en janvier 2024, de 53,6 %, par rapport à la même période en 2023, et l'investissement dans la construction a chuté de 2,8 % au T3 2024. Malgré une croissance économique anémique en 2024, le revenu intérieur brut (RIB) désaisonnalisé de la Corée du Sud pour l'investissement dans la construction est négatif (-1,7 % d'un trimestre à l'autre et -0,5 % d'une année à l'autre au T2 2024). Vu le ralentissement de la demande et de l'investissement, les producteurs de SSC de la Corée du Sud se tourneront vers d'autres marchés internationaux, y compris le Canada, comme débouchés pour leurs produits d'acier²⁸.

²⁵ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 85.

²⁶ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 39.

²⁷ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 53.

²⁸ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 20 et 22.

La capacité excédentaire de SSC

[68] Welded Tube soutient que la contraction du secteur de la construction national, jumelée à l'augmentation de la concurrence des importations d'acier de la Chine sur le marché intérieur, a exacerbé les problèmes de capacité excédentaire des producteurs de SSC de la Corée du Sud. En effet, la question de la capacité excédentaire a été expressément évoquée par le président de Hyundai Steel Pipe, qui a fait remarquer que, sur les marchés des tubes de petit diamètre et des tubes carrés, l'industrie doit s'efforcer de se libérer de sa structure de faible rentabilité en raison des bas prix continus causés par la suroffre. Même si des données sur la capacité de production excédentaire ne sont pas disponibles pour les producteurs sud-coréens de SSC, l'ampleur de leur capacité totale et le ralentissement actuel sur le marché intérieur appuient l'inférence selon laquelle la capacité excédentaire est à une échelle suffisante pour encourager les exportateurs à reprendre le dumping au Canada si l'ordonnance n'est pas renouvelée²⁹.

[69] Les producteurs canadiens participants ont tous fourni des estimations de la capacité des producteurs sud-coréens de SSC. Nova a présenté une estimation publique de 5 188 000 tm pour l'ensemble des producteurs en 2024³⁰.

L'orientation vers l'exportation des producteurs

[70] Les producteurs canadiens participants ont donné plusieurs exemples de l'orientation vers l'exportation des producteurs sud-coréens de SSC. Welded Tube mentionne que, selon l'OCDE, la Corée du Sud était sur le point d'exporter 26 929 000 tonnes de produits d'acier en 2023, une hausse de 5,8 % d'une année à l'autre. Puisque la Corée du Sud était estimée avoir fabriqué 53 millions de tonnes de produits d'acier finis en 2023, près de la moitié de la production serait destinée à l'exportation. Par ailleurs, selon SeAH, les ventes à l'exportation de tubes d'acier dépassent les ventes intérieures, représentant 54 % de toutes les ventes³¹.

[71] Atlas et Welded Tube soulignent que plusieurs producteurs sud-coréens comme SeAH Steel, Hyundai Steel et Histeel Pipe & Tube Inc. ont des filiales en Amérique du Nord, facilitant l'accès à ce continent³². Par ailleurs, Nova et Welded Tube soutiennent que plusieurs déclarations orientées vers l'exportation ont été faites dans les rapports annuels d'exportateurs sud-coréens comme Histeel, qui a déclaré exporter vers 30 pays dans le monde et avoir établi une société de vente à l'étranger pour ses produits d'acier sur le marché nord-américain³³.

²⁹ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 61.

³⁰ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 43.

³¹ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 49-50.

³² Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 51; Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 56.

³³ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 51; Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 33.

[72] Enfin, Atlas soutient que les producteurs sud-coréens de SSC détiennent des certificats répondant aux normes internationales de fabrication et d'usine, ce qui facilite les exportations. Au Canada, les marchandises en cause de la Corée du Sud sont entièrement substituables aux SSC nationales. Le fait que de nombreux producteurs détiennent des certificats pour les normes ASTM A500 et ASTM A513 (p. ex. les produits de SSC de SeAH Steel et de Histeel respectent ces deux normes) est un autre indicateur de l'attrait continu du marché canadien et de la volonté et de la capacité de fabriquer des SSC pour ce marché³⁴.

Les mesures prises dans d'autres territoires

[73] Les producteurs canadiens participants indiquent qu'il y a 70 mesures antidumping³⁵ et sauvegardes³⁶ visant l'acier sud-coréen, dont 22 mesures antidumping et compensatoires ciblant les SSC et les produits tubulaires d'acier apparentés³⁷. Il est aussi souligné que les États-Unis et l'Australie ont des mesures en vigueur contre le dumping dommageable de SSC en provenance de la Corée du Sud.

[74] Les producteurs canadiens participants estiment que les diverses mesures de recours commerciaux visant des produits d'acier de la Corée du Sud témoignent de la propension au dumping des producteurs d'acier et de tubes de ce pays et que ceux-ci reprendraient le dumping des SSC au Canada si l'ordonnance expire.

Türkiye

La conjoncture économique³⁸

[75] Nova souligne qu'en mai 2024, l'inflation en Türkiye a atteint 75 %, soit le taux national le plus élevé d'une année à l'autre depuis novembre 2022, surtout en raison de la hausse des prix dans les secteurs de l'éducation, du logement et de la restauration. Même si les décideurs politiques s'attendent à une baisse, selon les prévisions actuelles, l'inflation ne tombera qu'à 38 % d'ici la fin de 2024. Pour s'assurer que le processus de désinflation est pleinement engagé, les autorités de la banque centrale ont repris le resserrement monétaire en rehaussant les taux d'intérêt principaux à 50 % (en mai 2024), une poussée vigoureuse par rapport à juin 2023, lorsque les taux étaient plus modérés (8,5 %). Néanmoins, de nombreux consommateurs, ménages et entreprises demeurent sceptiques quant à l'efficacité des nouvelles mesures économiques.

³⁴ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 35.

³⁵ *Ibid.*, paragr. 41.

³⁶ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 66.

³⁷ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 63.

³⁸ *Ibid.*, paragr. 66-69.

[76] La situation économique de la Türkiye a été aggravée par la dépréciation de sa monnaie. La livre turque s'est dépréciée de manière importante et rapide, perdant 89 % de sa valeur depuis 2017 (de 0,3565 en 2017 à 0,0398 en septembre 2024). Depuis 2021, il est estimé que la banque centrale turque a affecté plus de 177 milliards de dollars américains (USD) à la valorisation de la livre turque. En 2023 seulement, la banque centrale turque a subi une perte de 25 milliards USD, surtout en raison des hausses importantes des taux d'intérêt et des dépenses associées au programme d'épargne gouvernemental qui protégeait les déposants contre la dépréciation de la monnaie. Face à la diminution des réserves de change et à la menace d'un possible défaut de paiement, le gouvernement turc est revenu sur ses politiques de maintien de la valeur de la livre turque et a fortement augmenté les taux d'intérêt, ce qui devrait ralentir la demande intérieure.

[77] Dans ce contexte économique difficile, le FMI s'attend à ce que la croissance du PIB de la Türkiye d'une année à l'autre continue de ralentir en 2024-2025. La croissance de son PIB, qui a atteint un pic de 11,4 % en 2021, a ralenti pour se chiffrer à 5,5 % en 2022 et à 4,5 % en 2023. Le FMI prévoit une croissance à la baisse de 3,6 % en 2024 et de 2,7 % en 2025. Le Comité de l'acier de l'OCDE prévoit une croissance encore plus lente de 2,9 % de 2024 à 2025.

[78] En résumé, l'inflation et les taux d'intérêt toujours élevés annoncés par la banque centrale de la Türkiye, jumelés à la dépréciation de la monnaie, sont susceptibles d'entraîner une réduction de la demande d'acier et de SSC des secteurs de la construction nationaux.

La capacité excédentaire de SSC

[79] Les producteurs canadiens participants ont tous fourni des estimations de la capacité des producteurs turcs de SSC. Nova a présenté une estimation publique de 3 587 000 tm pour l'ensemble des producteurs en 2024³⁹. Selon la CEBID (Association turque des fabricants de tubes d'acier), les producteurs turcs de tubes d'acier soudés (dont les SSC) avaient un taux d'utilisation de 61 % en 2021, de 64 % en 2022 et de 60 % en 2023⁴⁰.

[80] Puisque la Türkiye compte certains des plus grands producteurs de tubes au monde et dispose de la capacité excédentaire pour répondre aux besoins du marché canadien, les producteurs estiment que cet excédent serait proposé aux clients canadiens à bas prix si l'ordonnance est annulée.

³⁹ *Ibid.*, paragr. 75.

⁴⁰ *Ibid.*, paragr. 73.

L'orientation vers l'exportation des producteurs

[81] Les producteurs canadiens participants soutiennent que la Türkiye est le quatrième exportateur d'acier au monde, avec un total d'environ 12,38 millions de tonnes en 2023⁴¹, dont 1 286 218 tm de SSC⁴². Malgré une contraction des exportations globales d'acier et de SSC de 2022 à 2023, due à la faiblesse sur des marchés comme l'Union européenne, Israël et le Maroc⁴³, les exportations de SSC ont augmenté au S1 2024 par rapport au S1 2023⁴⁴.

[82] Atlas souligne que le marché intérieur de l'acier de la Türkiye a du mal à concurrencer les importations de la Chine et de la Russie. En effet, les importations d'acier de la Chine sont passées de 396 000 tonnes en 2020 à 3,3 millions de tonnes en 2023, menaçant la viabilité des producteurs en Türkiye. En plus des importations à bas prix de la Chine, la hausse des coûts se répercute sur les ventes des producteurs turcs. Par ailleurs, les producteurs d'acier de la Russie ont commencé à exporter en Türkiye à des prix réduits en 2022. GMK a signalé le 24 août 2022 que les exportateurs d'acier de la Türkiye pourraient mettre fin à leurs activités sur le marché intérieur en octobre ou en novembre en raison d'une réduction de la compétitivité, due en partie à l'afflux d'acier russe bon marché⁴⁵.

[83] Welded Tube souligne que plusieurs producteurs turcs de SSC ont déclaré publiquement l'importance des exportations pour la poursuite de leurs activités, notamment Toscelik, Borusan, Cayirova Boru, Cinar Boru, MMZ, Noksel et Ozdemir⁴⁶.

[84] Par conséquent, les ventes à l'exportation sont nécessaires à la réussite des exportateurs turcs vu la faiblesse de la demande intérieure et la concurrence des importations à bas prix en Türkiye ainsi que l'accès limité à d'autres marchés d'exportation importants.

Les mesures prises dans d'autres territoires

[85] Les producteurs canadiens participants indiquent qu'il y a 28 mesures antidumping⁴⁷ et sauvegardes⁴⁸ visant l'acier turc, dont 10 mesures antidumping et compensatoires ciblant les SSC et les produits tubulaires d'acier apparentés⁴⁹. Il est aussi souligné que les États-Unis ont des mesures en vigueur contre le dumping et le subventionnement dommageables de SSC en provenance de la Türkiye⁵⁰.

⁴¹ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 73.

⁴² Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

⁴³ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 73.

⁴⁴ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

⁴⁵ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 58.

⁴⁶ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 74-75.

⁴⁷ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 68.

⁴⁸ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 101.

⁴⁹ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 87.

⁵⁰ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 69.

[86] Les producteurs canadiens participants estiment que les diverses mesures de recours commerciaux visant des produits d'acier de la Türkiye témoignent de la propension au dumping des producteurs d'acier et de tubes de ce pays et que ceux-ci reprendraient le dumping des SSC au Canada si l'ordonnance expire.

Parties selon qui le dumping ne risque pas de se poursuivre ou de reprendre

[87] Aucune des parties ne soutient que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause de la Corée du Sud et de la Türkiye n'est pas vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire.

CONSIDÉRATION ET ANALYSE – DUMPING

[88] Quand elle décide au titre de l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI si, selon toute vraisemblance, l'expiration d'une ordonnance causerait la poursuite ou la reprise d'un dumping, l'ASFC peut prendre en compte tous les facteurs pertinents dans les circonstances, sans se limiter à ceux du paragraphe 37.2(1) du RMSI.

[89] Guidée par les facteurs susmentionnés, et tenant compte des documents présentés par les divers participants ainsi que du fruit de ses propres recherches, qui sont tous au dossier administratif, l'ASFC a analysé la question du dumping dans l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse. Son travail d'analyse se résume aux points suivants :

- la substituabilité des SSC;
- les conditions des marchés mondiaux de l'acier et des SSC;
- les droits et les sauvegardes sur les importations d'acier et le détournement de SSC vers le Canada;
- l'attrait du marché canadien;
- les perspectives économiques dans les pays visés;
- la capacité excédentaire et l'orientation vers l'exportation dans les pays visés;
- l'incapacité des exportateurs des pays visés de concurrencer à des prix non sous-évalués;
- et la prise de mesures antidumping par les autorités de territoires autres que le Canada à l'égard des SSC en provenance des pays visés.

La substituabilité des SSC

[90] Le grand nombre de mesures antidumping visant des produits d'acier, au Canada et ailleurs, s'explique en partie par la nature même des produits et de l'industrie. Les facteurs liés à la nature des produits comprennent la substituabilité de l'acier fabriqué selon les spécifications internationales ainsi que la forte intensité capitalistique de la production d'acier. Les effets combinés de ces caractéristiques sur les prix peuvent être importants.

[91] En règle générale, comme de nombreux produits d'acier, les SSC fabriquées selon une spécification internationale dans un pays donné sont interchangeables sur le plan matériel avec celles fabriquées selon la même spécification dans tout autre pays. C'est pourquoi les marchandises se font concurrence entre elles, peu importe l'origine, et ont les mêmes circuits de distribution et clients potentiels. Cette caractéristique implique une concurrence extrêmement sensible au prix, l'un des facteurs déterminants dans les décisions d'achat. Par ailleurs, en raison de ce degré élevé de sensibilité au prix, les prix sur un marché donné tendent à converger vers les plus bas au fil du temps.

[92] Ce statut de produit de base a été constamment confirmé par le TCCE dans ses réexamens relatifs à l'expiration précédents concernant les SSC. Dans son réexamen relatif à l'expiration de 2013, le TCCE a affirmé :

« [...] les SSC sont des produits de base et [...] le prix constitue le principal facteur motivant la décision d'achat [...] les marchandises en question originaires de la Corée et de la Turquie feront concurrence sur le marché canadien aux marchandises similaires et à d'autres SSC importées, essentiellement en fonction du prix⁵¹. »

[93] Par ailleurs, dans son réexamen relatif à l'expiration de 2018, le TCCE a affirmé :

« [...] le Tribunal conclut que, afin d'accroître leur volume d'importation et leur part de marché, les marchandises en cause [des exportateurs de la Corée du Sud et de la Türkiye] devraient en fait être vendues en deçà des prix courants, incluant la majoration du prix national⁵². »

[94] Vu la substituabilité et le statut de produit de base des SSC, quand des mesures antidumping sont prises à l'endroit d'une source particulière, d'autres sources émergent, comme en témoigne le nombre de mesures passées et actuelles au Canada à l'égard d'autres produits tubulaires soudés (c.-à-d. tuyaux normalisés, tubes de canalisation, TSAC).

[95] Par ailleurs, le matériel utilisé pour fabriquer d'autres produits tubulaires d'acier soudés (p. ex. tuyaux normalisés et TSAC) peut également l'être pour fabriquer des SSC, ce qui a été souligné dans chacun des trois réexamens relatifs à l'expiration, et plus récemment dans celui de 2018, où le TCCE a affirmé :

« [...] les TSAC sont produits au moyen de la même machinerie que les SSC et de nombreux participants au marché sont les mêmes⁵³. »

⁵¹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – TCCE : Ordonnance et motifs rendus dans le réexamen relatif à l'expiration concernant le dumping et le subventionnement des tubes structuraux (RR-2013-001), paragr. 119.

⁵² *Ibid.*, paragr. 94.

⁵³ *Ibid.*, paragr. 37.

[96] La capacité d'un producteur étranger de fabriquer les marchandises en cause dans des installations produisant d'autres tuyaux et tubes soudés est un facteur important vu la souplesse qu'elle confère pour facilement passer à la production des marchandises en cause quand les conditions du marché sont favorables.

[97] Vu les mesures commerciales recensées plus loin dans le présent rapport à l'égard des produits tubulaires originaires des pays visés, l'absence de l'ordonnance du TCCE à l'égard des SSC offrirait une occasion claire de tirer parti de cette souplesse, les restrictions commerciales rendant plus difficiles les exportations d'autres produits tubulaires soudés. De plus, vu la sensibilité au prix des SSC, et la quasi-substituabilité des SSC fabriquées à l'étranger avec celles fabriquées au pays, la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause au Canada serait vraisemblable si l'ordonnance du TCCE expire.

Les conditions des marchés mondiaux de l'acier et des SSC

[98] En juillet 2024, dans sa mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, le FMI prévoyait une croissance mondiale stable de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025, contre 3,5 % en 2022 et 3,3 % en 2023⁵⁴. Le resserrement des politiques des banques centrales pour lutter contre l'inflation entraînera des frais d'intérêt plus élevés et des difficultés pour les entreprises refinançant leur dette. Le FMI souligne que les taux d'intérêt élevés se traduiront par des investissements plus faibles de la part des entreprises et du secteur résidentiel⁵⁵.

[99] Dans son réexamen relatif à l'expiration de 2018 concernant les SSC, le TCCE a souligné : « [...] le Tribunal a reconnu que la capacité mondiale de production d'acier était excédentaire, ce qui engendrait des effets néfastes continus sur le commerce mondial de l'acier⁵⁶. » Selon un rapport de l'OCDE, le renforcement de la capacité d'acier se poursuit à un rythme rapide, alors que la demande mondiale demeure faible et que la rentabilité du secteur est tombée à de bas niveaux insoutenables. En 2023, la capacité mondiale de fabrication d'acier brut était estimée à 2 432 millions de tonnes métriques (Mtm), dépassant la production mondiale de 543 Mtm. La capacité mondiale a augmenté d'environ 62 Mtm dans les cinq dernières années, et des projets ou des plans sont en cours pour ajouter 157 Mtm dans les trois prochaines années, alors que la demande ne devrait augmenter que d'environ 1,9 % ou 36 Mtm par année⁵⁷.

⁵⁴ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale.

⁵⁵ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Perspectives de l'économie mondiale.

⁵⁶ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – TCCE : Ordonnance et motifs rendus dans le réexamen relatif à l'expiration concernant le dumping et le subventionnement des tubes structuraux (RR-2018-006), paragr. 41.

⁵⁷ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – OCDE : Derniers développements dans la capacité de fabrication d'acier et perspectives jusqu'en 2026.

[100] Les secteurs de l'immobilier et de la construction, qui influent sur la demande d'acier, subissent aussi une forte pression inflationniste. Selon Nova, le secteur de la construction est la principale industrie en aval pour les SSC. Or, l'industrie mondiale de la construction ne devrait augmenter que de 2,2 % en 2024, après une croissance de 4,1 % en 2023. De 2025 à 2030, la croissance annuelle prévue de la construction se chiffre à 2,7 % en raison des risques baissiers et des pressions économiques. Par exemple, les taux d'intérêt élevés ont fait grimper les coûts de construction, tandis que les projets de construction résidentielle se sont contractés de 4,5 % en 2023 et devraient encore se contracter de 3,2 % en 2024. La construction commerciale devrait connaître une certaine croissance de 2024 à 2027, mais ne dépasser que de 5 % son niveau de 2019. L'industrie mondiale de la construction demeure exposée à divers risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment le climat concurrentiel, les risques géopolitiques découlant des conflits en cours et des différends commerciaux, les pénuries et les perturbations, comme les pénuries de matériaux et de main-d'œuvre et les retards de construction, etc.⁵⁸.

[101] Le resserrement de la politique monétaire mondiale et un ralentissement en aval du secteur de la construction exercent une pression importante sur le marché mondial de l'acier. Si l'ordonnance du TCCE expire, la volatilité actuelle du marché représenterait une occasion pour les exportateurs des pays visés de pratiquer le dumping de leur excédent au Canada. Ainsi, la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause au Canada serait encore plus vraisemblable.

[102] De plus, avec le renforcement constant de la capacité excédentaire d'acier, les producteurs de SSC dans les pays visés seraient incités à exporter sur le marché canadien pour améliorer l'utilisation de la capacité si l'ordonnance du TCCE expire. Ainsi, la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause au Canada serait encore plus vraisemblable.

Les droits et les sauvegardes sur les importations d'acier et le détournement de SSC vers le Canada

[103] Le 8 mars 2018, les États-Unis ont publié une proclamation réglementant les importations d'acier au titre de l'article 232 de la Trade Expansion Act de 1962, imposant des droits de 25 %⁵⁹.

[104] Même si les droits sur les importations de la Türkiye demeurent en vigueur, la Corée du Sud a négocié des changements à son accord de libre-échange avec les États-Unis (KORUS), éliminant les surtaxes et imposant un contingent sur ses exportations d'acier⁶⁰. Ces contingents, qui limitent les exportations à des niveaux nettement inférieurs à ceux d'avant leur imposition, sont susceptibles d'entraîner le détournement de ces exportations vers d'autres marchés.

⁵⁸ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

⁵⁹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – TCCE : Ordonnance et motifs rendus dans le réexamen relatif à l'expiration concernant le dumping et le subventionnement des tubes structuraux (RR-2018-006), paragr. 44.

⁶⁰ *Ibid.*, paragr. 44.

[105] Ces mesures américaines au titre de l'article 232 ont eu un effet d'entraînement, l'Union européenne ayant aussi annoncé ses propres mesures tarifaires provisoires le 19 juillet 2018 pour contrer le détournement des marchandises destinées aux États-Unis. L'Union européenne a par la suite remplacé les droits provisoires par des sauvegardes définitives, y compris un régime de contingent tarifaire, pour les SSC de la Türkiye et de la Corée du Sud (entre autres pays). En juin 2024, l'Union européenne a annoncé qu'elle prolongeait les sauvegardes sur l'acier jusqu'en 2026⁶¹.

[106] Le détournement des exportations était une justification clé de la prolongation des sauvegardes définitives par l'Union européenne. Dans son communiqué officiel, la Commission européenne a affirmé [notre traduction] :

« La prolongation et les rajustements sont justifiés par une combinaison de facteurs qui ont exercé une grande pression liée aux importations sur le marché de l'Union :

- les niveaux élevés de surcapacité mondiale et la forte hausse des exportations de la Chine vers des pays tiers, notamment en Asie, ce qui a entraîné une hausse des exportations de ces pays tiers vers l'Union européenne;
- l'augmentation du nombre de mesures de défense commerciale et d'autres mesures restrictives prises par d'autres pays tiers;
- et la réduction importante de la demande dans l'Union européenne. »

[107] Vu la proximité géographique des États-Unis au Canada et la taille du marché américain de l'acier, jumelées à l'effet des sauvegardes européennes sur les importations de SSC ainsi qu'à la demande intérieure de ces marchandises, la prise de ces mesures est susceptible d'entraîner le détournement de marchandises vers le Canada. De plus, les pressions déjà exercées sur les prix par des sources non visées, comme l'ont souligné les producteurs canadiens, sont susceptibles d'entraîner un dumping.

L'attrait du marché canadien

[108] Selon le FMI, la croissance du PIB réel du Canada était de 1,2 % en 2023 et devrait se maintenir à un niveau proche de 1,3 % en 2024, avant de se redresser légèrement pour atteindre 2,4 % en 2025. Il est aussi signalé que l'inflation ralentit de façon plus conforme aux attentes, est en avance sur les États-Unis dans le cycle d'assouplissement⁶², et devrait atteindre 2 % en 2025⁶³.

⁶¹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – L'Union européenne prolonge la sauvegarde sur l'acier jusqu'en juin 2026.

⁶² Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale.

⁶³ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Perspectives de l'économie mondiale.

[109] Après une période d'inflation élevée et de taux d'intérêt à la hausse, la Banque du Canada a annoncé une série de réductions du taux cible du financement à un jour depuis juin 2024. Plus récemment, le 11 décembre 2024, elle a réduit son taux cible de 50 points de base à 3,25 % pour soutenir la croissance et maintenir l'inflation près du milieu de la fourchette cible de 1 à 3 %⁶⁴.

[110] Les secteurs qui achètent normalement des SSC, comme le secteur de la construction et le secteur agricole, devraient croître dans un avenir proche. ConstruForce Canada estime que le ralentissement récent de la construction résidentielle sera inversé en 2025 avec l'allègement des taux d'intérêt et que la croissance se poursuivra jusqu'en 2028. De même, il est prévu que la construction non résidentielle connaîtra une croissance stable due à l'investissement du secteur public dans les soins de santé ainsi qu'à l'investissement robuste du secteur privé⁶⁵. Dans le secteur agricole, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'attend à ce que le revenu monétaire net de 2024 soit supérieur de 28 % à la moyenne de 2018 à 2022, ce qui peut se traduire par un pouvoir d'achat plus élevé pour les agriculteurs se procurant des machines qui utilisent des SSC⁶⁶.

[111] Le marché canadien des SSC demeurera attrayant pour plusieurs raisons. La croissance de l'économie devrait s'accélérer dans un avenir proche. Les taux d'intérêt au pays ont baissé en même temps que l'inflation. L'ASFC souligne qu'avec la baisse des taux d'intérêt, le secteur de la construction commencera à se redresser, surtout en raison de la réduction des coûts d'emprunt. Par conséquent, la demande de SSC commencera à augmenter. De plus, le secteur agricole a déjà montré des signes d'amélioration dans les cinq dernières années et la croissance se poursuit, ce qui permet aux agriculteurs de faire des investissements supplémentaires dans le matériel ou les bâtiments utilisant des SSC. Ainsi, si l'ordonnance du TCCE expire, la reprise ou la poursuite du dumping des marchandises en cause au Canada serait encore plus vraisemblable.

Corée du Sud

Les perspectives économiques

[112] Selon le FMI, la Corée du Sud a enregistré des taux de croissance du PIB réel de 2,6 % en 2022 et de 1,4 % en 2023 et devrait enregistrer des taux de croissance de 2,5 % en 2024 et de 2,2 % en 2025⁶⁷.

⁶⁴ <https://www.banqueducanada.ca/2024/12/fad-communique-2024-12-11/> – La Banque du Canada abaisse le taux directeur de 50 points de base pour le faire passer à 3¼ %.

⁶⁵ Pièce 22 (NC) – Pièces jointes pour la clôture du dossier de Welded Tube – Pièce jointe 2.02, pages 6-7.

⁶⁶ Pièce 22 (NC) – Pièces jointes pour la clôture du dossier de Welded Tube – Pièce jointe 3.01, page 3.

⁶⁷ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale.

[113] Ces dernières années, des hausses successives des taux d'intérêt pour lutter contre les pressions inflationnistes ont durement touché le secteur de la construction en Corée du Sud. Les taux d'intérêt élevés ont entraîné une baisse nominale des prix des logements d'environ 9 % en juin 2023 par rapport à leur pic post-pandémique. Par conséquent, les transactions immobilières ont chuté et les stocks de propriétés invendues ont bondi, ce qui a ralenti les prêts hypothécaires. La faiblesse du marché de l'habitation s'est aussi répercutée sur le financement de projets de construction; les taux d'intérêt élevés ont dévalué les garanties immobilières des titres adossés à des actifs, augmenté les taux d'impayés du service de la dette, et contraint certains constructeurs à ne pas rembourser leurs dettes ou à trouver un accord avec leurs créanciers⁶⁸.

[114] Les autorités sud-coréennes sont intervenues pour éviter une chute brutale des prix des logements en assouplissant les règlements macroprudentiels, comme la réduction des taxes d'habitation, l'assouplissement des lois relatives au zonage et à la reconstruction, et le lancement d'un nouveau programme de prêt⁶⁹. La Banque de Corée a également abaissé son taux directeur à 3 %, avec une réduction de 25 points de base le 28 novembre 2024⁷⁰. Ces règlements semblent avoir stabilisé les prix des logements, mais le sentiment du marché de l'habitation devrait demeurer hésitant dans l'année à venir en raison des niveaux élevés d'endettement des ménages avant que la confiance ne revienne⁷¹.

[115] L'immobilier commercial devrait se redresser à mesure que le sentiment du marché s'améliorera, le secteur des bureaux demeurant dynamique en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande. Le secteur de la vente au détail devrait aussi se redresser, avec le retour des touristes étrangers et l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages en raison de la baisse de l'inflation et des niveaux d'endettement. Le taux d'inoccupation, qui devrait demeurer élevé dans le secteur de la logistique, finira par être résorbé, avec l'augmentation des activités économiques. Dans l'ensemble, l'investissement dans le secteur commercial demeurera timide à court terme et se redressera peu à peu, sous réserve des baisses de taux d'intérêt, avec le secteur des bureaux en tête⁷².

[116] La pression inflationniste s'atténue et tend à diminuer par rapport au pic de juillet 2022 pour converger vers l'objectif de 2 %, même si elle persiste dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie. Le FMI prévoit que l'inflation, en fonction des prix à la consommation, se chiffrera à 2,5 % en 2024 et affichera une tendance à la baisse pour atteindre 2,0 % en 2025⁷³.

⁶⁸ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Corée du Sud, 2024.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ [https://think.ing.com/snaps/the-bank-of-korea-surprised-market-with-a-25-bp-cut-today/#:~:text=The%20Bank%20of%20Korea%20\(BoK,growing%20concerns%20about%20FX%20stability](https://think.ing.com/snaps/the-bank-of-korea-surprised-market-with-a-25-bp-cut-today/#:~:text=The%20Bank%20of%20Korea%20(BoK,growing%20concerns%20about%20FX%20stability).

⁷¹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Corée du Sud, 2024.

⁷² Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – CBRE Research : Immobilier sud-coréen, 2024.

⁷³ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Perspectives de l'économie mondiale.

[117] Le marché du travail demeure résilient, avec un taux de chômage qui devrait atteindre 3,0 % en 2024 et augmenter légèrement, à 3,1 %, en 2025, selon le FMI. Il importe de noter que le taux de fécondité sud-coréen est l'un des plus bas au monde et que la population devrait diminuer de moitié dans les 60 prochaines années. Il en résultera une augmentation du taux de dépendance des personnes âgées et une diminution de l'offre de main-d'œuvre, ce qui exercera une pression sur les politiques budgétaires du gouvernement, la croissance économique et, donc, le marché immobilier. De plus, il y a un écart important en termes de salaires, de qualité et de sécurité d'emploi, de productivité et de protection sociale sur le marché du travail entre les travailleurs réguliers et irréguliers, ce qui limite l'accès des seconds aux marchés du crédit⁷⁴.

[118] En résumé, les taux d'intérêt élevés entraînant des ratios élevés du service de la dette, jumelés aux pressions inflationnistes et à la baisse des prix des logements, continueront de freiner la consommation. Le secteur de l'immobilier résidentiel devrait continuer de stagner dans un avenir proche, tandis que celui de l'immobilier commercial devrait s'en sortir un peu mieux. Les baisses attendues de taux d'intérêt n'auront pas d'effet immédiat sur le sentiment du marché, car la réponse aux objectifs de la politique monétaire se fait attendre. Le marché du travail est demeuré résilient et a empêché une contraction de la demande intérieure, mais la population vieillit en raison de la baisse du taux de fécondité. Si cette baisse n'est pas inversée, et qu'on ne tire pas parti des ressources en main-d'œuvre sous-utilisées et de l'immigration, il y aura une pénurie de main-d'œuvre et, donc, une hausse des coûts de construction. La régulation du marché du travail permettra aussi à un grand nombre de travailleurs d'accéder aux marchés du crédit. Face à un marché immobilier hésitant, les exportateurs et producteurs sud-coréens de SSC n'ont d'autre choix que de rechercher des débouchés à l'étranger pour écouler leurs stocks excédentaires.

La capacité excédentaire et l'orientation vers l'exportation

[119] Selon l'OCDE, la capacité excédentaire d'acier devrait devenir de plus en plus problématique dans les années à venir. De 2019 à 2023, la capacité d'acier de la Corée du Sud est demeurée constante à 81,6 Mtm⁷⁵.

⁷⁴ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Corée du Sud, 2024.

⁷⁵ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – OCDE : Derniers développements dans la capacité de fabrication d'acier et perspectives jusqu'en 2026.

[120] Welded Tube soutient que la contraction du secteur de la construction national, jumelée à l'augmentation de la concurrence des importations d'acier de la Chine sur le marché intérieur, a exacerbé les problèmes de capacité excédentaire des producteurs de SSC de la Corée du Sud. En effet, la question de la capacité excédentaire a été expressément évoquée par le président de Hyundai Steel Pipe, qui a fait remarquer que, sur les marchés des tubes de petit diamètre et des tubes carrés, l'industrie doit s'efforcer de se libérer de sa structure de faible rentabilité en raison des bas prix continus causés par la suroffre. Même si des données sur la capacité de production excédentaire ne sont pas disponibles pour les producteurs sud-coréens de SSC, l'ampleur de la capacité totale et le ralentissement actuel sur le marché intérieur appuient l'inférence selon laquelle la capacité excédentaire est à une échelle suffisante pour encourager les exportateurs à reprendre le dumping au Canada si l'ordonnance n'est pas renouvelée⁷⁶.

[121] Les producteurs canadiens participants ont tous fourni des estimations de la capacité des producteurs sud-coréens de SSC. Nova a présenté une estimation publique de 5 188 000 tm pour l'ensemble des producteurs en 2024⁷⁷.

[122] Comme nous l'avons déjà vu, selon l'OCDE, la Corée du Sud était sur le point d'exporter 26 929 000 tonnes de produits d'acier en 2023, une hausse de 5,8 % d'une année à l'autre. Puisque la Corée du Sud était estimée avoir produit 53 millions de tonnes de produits d'acier finis en 2023, près de la moitié de la production serait destinée à l'exportation. Par ailleurs, selon SeAH, les ventes à l'exportation de tubes d'acier dépassent les ventes intérieures, représentant 54 % de toutes les ventes⁷⁸.

[123] Il est aussi souligné que plusieurs producteurs sud-coréens comme SeAH Steel, Hyundai Steel et Histeel Pipe & Tube Inc. ont des filiales en Amérique du Nord, facilitant l'accès à ce continent⁷⁹. Par ailleurs, Nova et Welded Tube soutiennent que plusieurs déclarations orientées vers l'exportation ont été faites dans les rapports annuels d'exportateurs sud-coréens comme Histeel, qui a déclaré exporter vers 30 pays dans le monde et avoir établi une société de vente à l'étranger pour ses produits d'acier sur le marché nord-américain⁸⁰.

[124] Enfin, il est souligné que les producteurs sud-coréens de SSC détiennent des certificats répondant aux normes internationales de fabrication et d'usine, ce qui facilite les exportations. Au Canada, les marchandises en cause de la Corée du Sud sont entièrement substituables aux SSC nationales. De nombreux producteurs détiennent des certificats pour les normes ASTM A500 et ASTM A513 (p. ex. les produits de SSC de SeAH Steel et de Histeel respectent ces deux normes), ce qui est un autre indicateur de l'attrait continu du marché canadien et de la volonté et de la capacité de fabriquer des SSC pour ce marché⁸¹.

⁷⁶ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 61.

⁷⁷ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 43.

⁷⁸ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 49-50.

⁷⁹ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 51; Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 56.

⁸⁰ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 51; Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 33.

⁸¹ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 35.

[125] Puisque la Corée du Sud compte certains des plus grands producteurs de tubes au monde, dispose d'une capacité excédentaire pour répondre aux besoins du marché canadien, et est orientée vers l'exportation, cet excédent serait vraisemblablement offert à bas prix aux clients canadiens si l'ordonnance est annulée.

L'incapacité de concurrencer à des prix non sous-évalués

[126] Comme on a pu le voir dans le **tableau 1**, les volumes d'importation des marchandises en cause de la Corée du Sud ont été pratiquement inexistants dans la PVR. Cette tendance s'est poursuivie depuis le dernier réexamen relatif à l'expiration en 2018, où des résultats similaires ont été constatés par l'ASFC⁸².

[127] D'après les données présentées dans la section sur la perception des droits, environ 71 tm en tout (d'une valeur de 203 000 \$) sont entrées au Canada dans la PVR. Les importations de SSC de la Corée du Sud ont fait l'objet de droits antidumping totalisant 174 552 \$. Cela contraste avec les quelque 514 667 tm importées de toutes les autres sources.

[128] Pour la première fois depuis la décision définitive en 2003, un exportateur de la Corée du Sud a participé à une procédure LMSI en 2023, un réexamen accéléré des SSC exportées au Canada par Histeel. À la conclusion du réexamen accéléré en janvier 2024, l'ASFC a déterminé des valeurs normales pour Histeel selon l'article 15 et l'alinéa 19b) de la LMSI⁸³. Même si Histeel a obtenu des valeurs normales au début de 2024, les volumes d'importation d'exportateurs sud-coréens sont demeurés pratiquement inexistants. En fait, 2024 était en passe d'enregistrer le plus faible volume d'importations de la Corée du Sud, avec un total de 0,07 tm au S1.

[129] En conclusion, même si la preuve récente indique que les exportateurs de SSC de la Corée du Sud s'intéressent au marché canadien, comme en témoigne la demande de réexamen accéléré en 2023, les importations de marchandises en cause demeurent pratiquement nulles. Leur absence continue sur le marché canadien, même avec des valeurs normales établies selon l'article 15 et l'alinéa 19b), montre que les exportateurs de SSC de la Corée du Sud sont incapables de concurrencer à des prix non sous-évalués. Par conséquent, si l'ordonnance est annulée, la reprise ou la poursuite du dumping des marchandises en cause au Canada serait encore plus vraisemblable.

La prise de mesures antidumping par les autorités de territoires autres que le Canada à l'égard des SSC en provenance de la Corée du Sud

[130] D'après l'information au dossier, deux pays (autres que le Canada) ont pris des mesures antidumping à l'égard des SSC de la Corée du Sud. Il s'agit de l'Australie et des États-Unis.

⁸² Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – ASFC : *Énoncé des motifs* de la décision rendue dans le réexamen relatif à l'expiration (HSS 2018 ER).

⁸³ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – ASFC : Avis de conclusion de réexamen accéléré concernant les SSC (HSS 2023 XR).

[131] Le 15 juillet 2016, le département du Commerce des États-Unis (USDOC) a publié sa décision définitive concernant les tuyaux et tubes en acier au carbone soudés rectangulaires à parois épaisses (HWR), qui comprennent les produits de SSC, en provenance de la Corée du Sud, du Mexique et de la Türkiye. L'USDOC a déterminé des marges de dumping de 2,34 % à 3,82 % à l'égard des marchandises en cause de la Corée du Sud. Dans son dernier réexamen relatif à l'expiration de 2021, l'USDOC a jugé que l'annulation de l'ordonnance à l'égard des mêmes marchandises causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping⁸⁴. Puis, dans son dernier réexamen relatif à l'expiration de 2022, la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) a jugé que l'annulation de l'ordonnance causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dommage sensible⁸⁵.

[132] Le 27 mai 2022, la Commission antidumping de l'Australie a conclu son réexamen relatif à l'expiration concernant les SSC en provenance de la Chine, de la Corée du Sud, de la Malaisie et du Taipei chinois. Dans sa décision, la Commission a déterminé des marges de dumping de 0 % à 13,8 % à l'égard des exportateurs sud-coréens. La Commission a aussi décidé que la poursuite du dumping était vraisemblable advenant l'expiration des mesures antidumping⁸⁶.

[133] Par conséquent, même si le dossier n'indique pas qu'un grand nombre de mesures antidumping visent les SSC de la Corée du Sud dans d'autres pays, le fait qu'une de ces mesures concerne les États-Unis est important vu la taille de ce marché et sa proximité au Canada.

Les mesures antidumping de l'ASFC à l'endroit de la Corée du Sud

[134] L'ASFC a sept autres mesures antidumping en vigueur à l'égard de produits d'acier de la Corée du Sud, dont trois visant des produits tubulaires, comme suit :

- *Tubes soudés en acier au carbone* (2012⁸⁷);
- *Tôles d'acier* (2013⁸⁸);
- *Barres d'armature pour béton* (2014⁸⁹);
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole* (2015⁹⁰);
- *Tubes de canalisation* (2017⁹¹);
- *Acier laminé à froid* (2018⁹²);
- et *Feuilles d'acier résistant à la corrosion* (2019⁹³).

⁸⁴ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, pièce publique 8.

⁸⁵ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – USITC : Réexamen quinquennal – HWR.

⁸⁶ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Gouvernement de l'Australie : Enquête concernant la prorogation des mesures antidumping.

⁸⁷ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1396/ad1396-i12-nf-fra.html>.

⁸⁸ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1402/ad1402-i13-fd-fra.html>.

⁸⁹ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1403/ad1403-i14-nf-fra.html>.

⁹⁰ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1404/ad1404-i14-nf-fra.html>.

⁹¹ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/lp22017/lp22017-nf-fra.html>.

⁹² Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/crs2018/crs2018-nf-fra.html>.

⁹³ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/cor2018/cor2018-nf-fra.html>.

[135] Ainsi, malgré le manque de participation à la plupart des procédures liées aux mesures antidumping canadiennes à l'égard des SSC, les exportateurs en Corée du Sud ont continué de manifester un intérêt actif – et récent – envers le marché canadien, y compris ceux exportant des produits tubulaires, comme en témoignent les multiples mesures antidumping susmentionnées.

Türkiye

Les perspectives économiques

[136] Selon le FMI, la Türkiye a enregistré des taux de croissance du PIB réel de 5,5 % en 2022 et de 4,5 % en 2023 et devrait encore enregistrer des taux de croissance à la baisse de 3,6 % en 2024 et de 2,7 % en 2025⁹⁴.

[137] L'OCDE souligne que l'inflation était de 72,3 % en 2022 et de 44,6 % en 2023⁹⁵. En décembre 2024, l'inflation est restée proche des niveaux de 2023, à 44,38 %, mais a connu une année très volatile, atteignant un pic de 75,45 % en mai 2024⁹⁶. L'inflation, exacerbée par les contraintes de l'offre mondiale et le dynamisme de la demande intérieure et extérieure, a atteint son plus haut niveau depuis 20 ans.

[138] Les taux d'intérêt élevés imposés par la banque centrale pour freiner l'inflation ont rendu difficile l'accès au financement pour les entreprises de construction. Par conséquent, la délivrance de nouveaux permis de construction et d'approbations d'unités résidentielles est en forte baisse. Le nombre de permis de construction a atteint un pic au T4 2023, mais a depuis diminué au T1 et au T2 2024. Le nombre de bâtiments, le nombre d'unités d'habitation et la surface de plancher ont diminué de 22,7 %, de 28,9 % et de 30,9 % respectivement au T2 2024 par rapport à la même période en 2023. En même temps, les coûts de construction ont bondi de 66 % d'une année à l'autre par suite d'une hausse de 50 % des prix des matériaux. Ces coûts plus élevés, jumelés à un accès limité au crédit, ont rendu les nouveaux projets de construction non viables sur le plan financier pour de nombreux promoteurs, ce qui a entraîné un ralentissement du secteur de la construction. Malgré l'effort de reconstruction après les séismes de février 2023, cette activité a été limitée et a ralenti. Un représentant du gouvernement a déclaré à Reuters que le financement dans le budget était insuffisant pour lancer des appels d'offres⁹⁷.

⁹⁴ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale.

⁹⁵ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Türkiye, 2023.

⁹⁶ <https://tradingeconomics.com/turkey/inflation-cpi>.

⁹⁷ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 54.

[139] La situation économique de la Türkiye a été aggravée par la dépréciation de sa monnaie. La livre turque s'est dépréciée de manière importante et rapide, perdant 89 % de sa valeur depuis 2017 (de 0,3565 en 2017 à 0,0398 en septembre 2024). Depuis 2021, il est estimé que la banque centrale turque a affecté plus de 177 milliards USD à la valorisation de la livre turque. En 2023 seulement, la banque centrale turque a subi une perte de 25 milliards USD, surtout en raison des hausses importantes des taux d'intérêt et des dépenses associées au programme d'épargne gouvernemental qui protégeait les déposants contre la dépréciation de la monnaie. Face à la diminution des réserves de change et à la menace d'un possible défaut de paiement, le gouvernement turc est revenu sur ses politiques de maintien de la valeur de la livre turque et a fortement augmenté les taux d'intérêt, ce qui devrait ralentir la demande intérieure⁹⁸.

[140] Après des périodes consécutives de taux supérieurs à 10 % depuis 2019⁹⁹, le taux de chômage a diminué en 2023 pour atteindre 8,9 %¹⁰⁰. Selon l'OCDE, la structure de l'économie turque a beaucoup changé ces deux dernières décennies et continuera de changer. La création d'emplois dans les secteurs des services aux entreprises et de la fabrication, jumelée à l'urbanisation, a rehaussé les niveaux de vie et a permis à de nombreux travailleurs d'abandonner l'agriculture de subsistance à faible productivité. Les régions orientales à plus faible revenu pourraient combler une partie de l'écart entre les niveaux de vie à l'échelle nationale. Les exportations ont augmenté à mesure que l'économie était mieux intégrée aux chaînes de valeur mondiales. La productivité du travail, également stimulée par une plus grande concurrence sur les marchés mondiaux, a augmenté de plus de 3 % par an de 2003 à 2019¹⁰¹.

[141] Vu les perspectives économiques, les conditions financières et monétaires difficiles, et un secteur de la construction en difficulté, la demande de SSC en Türkiye est susceptible de demeurer faible. Puisque la demande intérieure n'est pas appelée à se redresser dans un avenir proche, il est probable que les producteurs en Türkiye dépendront fortement des marchés d'exportation, ce qui pourrait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause au Canada si l'ordonnance du TCCE expire.

La capacité excédentaire, la faiblesse de la demande et l'orientation vers l'exportation

[142] Selon l'OCDE, la capacité excédentaire d'acier devrait devenir de plus en plus problématique dans les années à venir, notamment avec le renforcement de la capacité en Türkiye, qui est passée de 50,7 Mtm en 2019 à 57,4 Mtm en 2023¹⁰².

[143] Nova a présenté une estimation publique de 3 587 000 tm pour l'ensemble des producteurs de SSC en 2024¹⁰³. Selon la CEBID, les producteurs turcs de tubes d'acier soudés (y compris les SSC) avaient un taux d'utilisation de 61 % en 2021, de 64 % en 2022 et de 60 % en 2023¹⁰⁴.

⁹⁸ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 67.

⁹⁹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Türkiye, 2023.

¹⁰⁰ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – FMI : Perspectives de l'économie mondiale.

¹⁰¹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Études économiques de l'OCDE : Türkiye, 2023.

¹⁰² Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – OCDE : Derniers développements dans la capacité de fabrication d'acier et perspectives jusqu'en 2026.

¹⁰³ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 75.

¹⁰⁴ *Ibid.*, paragr. 73.

[144] Comme nous l'avons déjà vu, la Türkiye est le quatrième exportateur d'acier au monde, avec un total d'environ 12,38 millions de tonnes en 2023¹⁰⁵, dont 1 286 218 tm de SSC¹⁰⁶. Malgré une contraction des exportations globales d'acier et de SSC de 2022 à 2023, due à la faiblesse sur des marchés comme l'Union européenne, Israël et le Maroc¹⁰⁷, les exportations de SSC ont augmenté au S1 2024 par rapport au S1 2023¹⁰⁸.

[145] Atlas souligne que le marché intérieur de l'acier de la Türkiye a du mal à concurrencer les importations de la Chine et de la Russie. En effet, les importations d'acier de la Chine sont passées de 396 000 tonnes en 2020 à 3,3 millions de tonnes en 2023, menaçant la viabilité des producteurs en Türkiye. En plus des importations à bas prix de la Chine, la hausse des coûts se répercute sur les ventes des producteurs turcs. Par ailleurs, les producteurs d'acier de la Russie ont commencé à exporter en Türkiye à des prix réduits en 2022. GMK a signalé le 24 août 2022 que les exportateurs d'acier de la Türkiye pourraient mettre fin à leurs activités sur le marché intérieur en octobre ou en novembre en raison d'une réduction de la compétitivité, due en partie à l'afflux d'acier russe bon marché¹⁰⁹.

[146] Plusieurs producteurs turcs de SSC ont aussi déclaré publiquement l'importance des exportations pour la poursuite de leurs activités, notamment Toscelik, Borusan, Cayirova Boru, Cinar Boru, MMZ, Noksel et Ozdemir¹¹⁰.

[147] Puisque la Türkiye compte certains des plus grands producteurs de tubes au monde, dispose d'une capacité excédentaire pour répondre aux besoins du marché canadien, et est orientée vers l'exportation, cet excédent serait vraisemblablement offert à bas prix aux clients canadiens si l'ordonnance est annulée.

L'incapacité de concurrencer à des prix non sous-évalués

[148] Comme on a pu le voir dans le **tableau 1**, les volumes d'importation des marchandises en cause de la Türkiye ont été pratiquement inexistantes dans la PVR. Cette tendance s'est poursuivie depuis le dernier réexamen relatif à l'expiration en 2018, où des résultats similaires ont été constatés par l'ASFC¹¹¹.

[149] D'après les données présentées dans la section sur la perception des droits, environ 300 tm en tout (d'une valeur de 578 014 \$) sont entrées au Canada dans la PVR. Les importations de SSC de la Türkiye ont fait l'objet de droits antidumping totalisant 517 174 \$. Cela contraste avec les quelque 514 667 tm importées de toutes les autres sources.

¹⁰⁵ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 73.

¹⁰⁶ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

¹⁰⁷ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 73.

¹⁰⁸ Pièce 26 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

¹⁰⁹ Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, paragr. 58.

¹¹⁰ Pièce 30 (NC) – Mémoire déposé au nom de Welded Tube, paragr. 74-75.

¹¹¹ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – ASFC : *Énoncé des motifs* de la décision rendue dans le réexamen relatif à l'expiration (HSS 2018 ER).

[150] Leur absence continue sur le marché canadien montre que les exportateurs de SSC de la Türkiye sont incapables de concurrencer à des prix non sous-évalués. Par conséquent, si l'ordonnance est annulée, la reprise ou la poursuite du dumping des marchandises en cause au Canada serait encore plus vraisemblable.

La prise de mesures antidumping par les autorités de territoires autres que le Canada à l'égard des SSC en provenance de la Türkiye

[151] D'après l'information au dossier, les États-Unis ont pris des mesures antidumping à l'égard des SSC de la Türkiye.

[152] Le 15 juillet 2016, l'USDOC a publié sa décision définitive concernant les HWR, qui comprennent les produits de SSC, en provenance de la Corée du Sud, du Mexique et de la Türkiye. L'USDOC a déterminé des marges de dumping de 0 % à 35,66 % à l'égard des marchandises en cause de la Türkiye. L'USDOC a aussi déterminé des taux de subvention de 15,08 % à 23,37 %. Dans son dernier réexamen relatif à l'expiration de 2021, l'USDOC a jugé que l'annulation des ordonnances de droits antidumping et compensateurs à l'égard des marchandises en cause de la Türkiye causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping et du subventionnement¹¹². Puis, dans son dernier réexamen relatif à l'expiration de 2022, l'USITC a jugé que l'annulation des ordonnances de droits antidumping et compensateurs causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dommage sensible¹¹³.

[153] Par conséquent, même si le dossier n'indique pas qu'un grand nombre de mesures antidumping visent les SSC de la Türkiye dans d'autres pays, le fait qu'une de ces mesures concerne les États-Unis est important vu la taille de ce marché et sa proximité au Canada.

Les mesures antidumping de l'ASFC à l'endroit de la Türkiye

[154] L'ASFC a quatre autres mesures antidumping et/ou compensatoires en vigueur à l'égard de produits d'acier de la Türkiye, dont trois visant des produits tubulaires, comme suit :

- *Barres d'armature pour béton* (2014¹¹⁴);
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole* (2015¹¹⁵);
- *Tubes soudés en acier au carbone* (2019¹¹⁶);
- et *Feuilles d'acier résistant à la corrosion* (2020¹¹⁷).

¹¹² Pièce 28 (NC) – Mémoire déposé au nom d'Atlas, pièce publique 8.

¹¹³ Pièce 8 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – USITC : Réexamen quinquennal – HWR.

¹¹⁴ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1403/ad1403-i14-nf-fra.html>.

¹¹⁵ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/ad1404/ad1404-i14-nf-fra.html>.

¹¹⁶ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/cswp32018/cswp32018-nf-fra.html>.

¹¹⁷ Avis de décision définitive de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/cor22019/cor22019-nd-fra.html>.

[155] Ainsi, malgré le manque de participation à toutes les procédures liées aux mesures antidumping canadiennes à l'égard des SSC, les exportateurs en Türkiye ont continué de manifester un intérêt actif – et récent – envers le marché canadien, y compris ceux exportant des produits tubulaires, comme en témoignent les multiples mesures antidumping susmentionnées.

Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping

[156] D'après l'information à disposition concernant divers facteurs :

- la substituabilité des SSC;
- les conditions des marchés mondiaux de l'acier et des SSC;
- les droits et les sauvegardes sur les importations d'acier et le détournement de SSC vers le Canada;
- l'attrait du marché canadien;
- les perspectives économiques dans les pays visés;
- la capacité excédentaire et l'orientation vers l'exportation dans les pays visés;
- l'incapacité des exportateurs des pays visés de concurrencer à des prix non sous-évalués;
- et la prise de mesures antidumping par les autorités de territoires autres que le Canada à l'égard des SSC en provenance des pays visés;

l'ASFC a décidé que l'expiration de l'ordonnance à l'égard des sections structurales creuses originaires ou exportées de la Corée du Sud et de la Türkiye causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises.

CONCLUSION

[157] Aux fins de la décision dans l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse, l'ASFC a procédé à une analyse en s'en tenant aux facteurs énoncés au paragraphe 37.2(1) du RMSI et aux autres facteurs pertinents dans les circonstances. Ayant considéré les facteurs pertinents et les renseignements au dossier administratif, elle a décidé le 6 février 2025, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, que l'expiration de l'ordonnance rendue par le TCCE le 16 octobre 2019 dans le réexamen relatif à l'expiration RR-2018-006 à l'égard des SSC originaires ou exportées de la Corée du Sud et de la Türkiye causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises.

MESURES À VENIR

[158] Le TCCE a commencé son enquête pour établir si, selon toute vraisemblance, la poursuite ou la reprise du dumping causerait un dommage. D'après le calendrier du réexamen relatif à l'expiration, le TCCE doit rendre sa propre décision d'ici le 16 juillet 2025.

[159] Si le TCCE décide que l'expiration de son ordonnance causerait vraisemblablement un dommage à la branche de production nationale, il la prorogera, avec ou sans modification. Alors, l'ASFC continuera de percevoir des droits antidumping sur les importations sous-évaluées de marchandises en cause.

[160] Si, au contraire, le TCCE décide que l'expiration de son ordonnance ne causerait vraisemblablement pas de dommage à la branche de production nationale, il l'annulera, et plus aucuns droits antidumping ne seront perçus sur les importations de marchandises en cause, et ceux perçus sur des marchandises dédouanées après que l'ordonnance devait expirer seront rendus à l'importateur.

COMMUNIQUER AVEC NOUS

[161] Voici au Centre de dépôt et de communication des renseignements de la LMSI s'adresser pour en savoir plus :

Courriel : simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca

Site Web : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/er-rre/menu-fra.html>

Le directeur exécutif p. i.
Direction des programmes commerciaux et antidumping



Sean Borg